

CAVES ET VINS

Nous donnons ici une suite à l'étude publiée dans le tome 51 des Mémoires de la Société Académique. Nous y marquions le singulier développement des caves à Saint-Quentin.

« Pendant longtemps, écrit notre historien Chabaud, Saint-Quentin fut un entrepôt considérable des vins du Laonnois, du Soissonnais et même de Champagne pour le Cambrésis, l'Artois et la Flandre. Une ordonnance du bailli de Vermandois, le 20 juin 1383, mentionne déjà les offices de courtiers et de dévalueurs de vins. »

Ce commerce était assez important pour motiver, comme celui des draps, un mayeur d'étape (estaple, en néerlandais Stapel, marché, entrepôt), à qui se subordonnaient 8 courtiers et 18 déchargeurs.

En décembre 1590, Henri IV ordonna que tous les vins sortant du royaume seraient tenus de passer par Saint-Quentin. Les droits du roi perçus au passage montèrent à des sommes telles que la ville obtint la faveur de prélever 1.200 livres pour elle-même.

LA PRODUCTION LOCALE

A côté de ces vins forains, il existait en abondance un vin du pays qui exigeait aussi des caves. On cultivait largement la vigne.

Dès le XI^e siècle nous trouvons des certitudes. Des vignes toutes proches de Saint-Quentin, à la chaussée romaine de Vermand et à Remicourt, et d'autres à Croix-Fonsomme sont données au Chapitre par son doyen Vivian, mort en 1015. Une charte de 1045 de notre comte Otton désigne quatre vignobles à Cepy et un autre jusqu'à l'intérieur du castellum de Saint-Quentin.

Au XIII^e siècle les Bénédictins d'Homblières se vantent d'avoir sur leur terre le meilleur vin de la région (page 438 des Mémoires de la Société Académique, tome 51). En janvier 1233, Baudoin de Walincourt concède à l'abbaye de Saint-Amand le vinage de Beurevoir et de Gouy. (Arch. du Nord).

Au XVI^e siècle, écrit Chabaud, les hauteurs environnant Saint-Quentin, la butte Saint-Prix, Noirmont et Florimont sont couvertes de vignobles, ainsi qu'une certaine étendue de terre, nommée la Vallée du Vin à 1.300 toises au nord de la ville.

On en voit jusque sur Vendhuile et Hargival en 1566, au lieudit « en grande fontaine » et jusque Crèvecœur en Cambrésis,

rue des Vignes, mais surtout au sud-est de Saint-Quentin. A Thenelles, où existe encore une rue des Vignes et, plus encore, à Vendeuil qui se rapproche du Laonnois et à Renansart où l'on enquête sur les vins de mauvaise qualité livrés au curé par le vicomte de Renansart. (Arch. Aisne B 183).

LA CONSOMMATION

En 1369, la vente du vin au détail est assez florissante pour s'attirer un lourd impôt. Un mandement de Charles V, cité par Léop. Delisle, accorde au mayeur la faculté de lever « sur chaque lot de vin vendu tant à la broque qu'autrement deux deniers parisis ». Le roi Louis XI, le 14 janvier 1471, pour indemniser des « oppressions et exactions » subies sous Charles le Téméraire lui abandonne le produit de l'« impôt du 4° » sur les vins au détail et du 20° sur les vins en gros « vendus dans la ville et les faubourgs. » (Emm. Lemaire : inédits).

Le roi Henri IV donna à la Fabrique 500 livres pour 9 ans sur le droit du 4° du vin vendu au détail en la ville de Saint-Quentin. (Q. Delafons, T. I., p. 38).

On s'étonne, dit Emm. Lemaire, en étudiant les documents d'avant 1557 « de trouver un aussi grand nombre de marchands. » Chaque année après les vendanges au mois de novembre, la chambre du conseil des maire, échevins et jurés rendait une ordonnance réglementant ce commerce de détail. Les taverniers ne pouvaient débiter que les vins qui avaient été reconus bons par des afforeurs assermentés au nombre de cinq. »

Du reste, un éclatant aveu de forte consommation locale, c'est la vive plainte du mayeur au roi, pendant la guerre de Trente Ans au sujet des vignes détruites par les coureurs ennemis.

LES POTS DE VIN

Une autre preuve de la haute estime où l'on tient le vin est qu'on en fait sans cesse des politesses et des hommages.

En 1444, écrit Delafons, le corps de ville donne aux archers un tonnel de vin pour l'Ascension. Le même auteur rappelle ailleurs que nos canonniers ont reçu longtemps en don du roi 20 pots de vin chaque dimanche.

« Les comptes d'argenterie de 1556-1557, à la veille du siège, » rapporte Emm. Lemaire, donnèrent quantité de pots de vin (blanc ou vermeil) offerts à des personnages séjournant alors à Saint-Quentin... Il ne se passe pas de quinzaine que les magistrats municipaux ne fassent de semblables *courtoisies*. » Les habitants eux-mêmes reçoivent de ces cadeaux : les archers et canonniers tous les dimanches, le fermier de la Vicomté-le-Roi, quand il paie son « baast » ou banquet, le

» mayeur, l'argentier, les échevins, les jurés, etc... à certains jours de fête ».

« En décembre 1556, l'amiral Coligny séjourne à Saint-Quentin ; on lui offre six pots de vin, deux en plus à son secrétaire » Le Gras, et quatre à Madame la Gouvernante ».

A la fin d'avril, l'amiral revient à Saint-Quentin. Nouvel arrosage de douze pots de vin.

L'ENTRÉE DE CHARLES IX

Le 22 août 1567, le roi Charles IX, âgé de 17 ans, fait son entrée dans la ville « sous un dais de tafetas cramoisi et de bougran rouge » frangé de soie incarnat, blanche et bleue. Les clés de la ville lui sont présentées sur un coussin de tafetas fleurdelisé. Et naturellement il lui fut offert une pièce de vin blanc et une autre de vin claret à 13 livres 4 sols la première et 16 livres la seconde. La municipalité donne encore deux pièces de blanc et de claret pour la reine-mère, pour le duc d'Anjou et pour Marguerite de Valois. La suite, composée de cardinaux et de grands seigneurs reçoit des pots. Total au compte d'argenterie : 81 livres. (Emm. Lemaire).

On voit en quelle abondance le vin ruisselait dans notre ville. On n'offrait pas comme aujourd'hui un vin d'honneur, on offrait des pièces entières de vin d'honneur.

LE DISCRÉDIT DE NOS CRUS

On se dégoûte pourtant du vin du pays. Au temps de Chabaud, en 1775, l'on consommait bien encore le vin de Vendeuil mais on lui trouvait trop de verdeur et on ne le buvait qu'après cuisson ; les hommes s'amollissaient. On prenait ainsi une cuite, c'est-à-dire une potée cuite.

Le livre de dépenses du baron d'Amerval en 1780 (dont M. André Fleury nous procure un extrait) nous permet de suivre la consommation du vin jusqu'au XIX^e siècle. Le baron, dédaignant les crus locaux, s'approvisionnait à l'abbaye de Corbeny et y payait son vin cent livres la pièce ou à peu près. Voiturier compris, ainsi que le *barage* (péage selon Ducange), droits de ville, descente à la cave et ayde — dont je ne suis pas exempt, écrit-il avec amertume — six pièces lui revenaient à 710 livres 5 sous.

Il achetait d'autre part de l'alicante et du malaga à 4 livres 9 sous le pot. Le pot valait deux bouteilles et demie. Il achetait également de la bière à 9 livres 10 sous le tonneau, dont la descente à la cave valait 6 sous.

Un inventaire de ferme en 1787 à Bony-Maquincourt mentionne encore à cette date « une demi-pièce de vin de Laon »

car le vignoble laonnois résistait davantage. Mais en 1820 le propriétaire de la même ferme achète chez Place, à Paris, une demi-pièce de Mâcon rouge. On devient difficile sur l'article.

A ce moment le particularisme économique et alimentaire était en voie de disparition comme les autres particularismes provinciaux.

Depuis, nous n'avons plus de vignoble autour de Saint-Quentin, si ce n'est une vigne de quelques verges que maintient à Vendeuil son vigneron en témoignage de l'ancienne renommée de la commune.

Ch. Journal.